

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAZAYES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence du Maire, Patrick DURAND.

Date de convocation : 02 mars 2023.

**Présents** : Nicolas BOUCHET, Jean-Claude BREVET, Elizabeth COLINEAU, Marie-José COQUEL, Nathalie DESBIENDRAS, Patrick DURAND, Pierre DURLET, Aurélien FLAGEUL, Nathalie GALLET, Corinne HEBRARD, Florence LEMEUNIER, Michel RODRIGUEZ, Jean Pascal VARAGNAT, Éric VAYSSIE.

**Absente ayant donné pouvoir** :

Clara GAUNTLEY a donné pouvoir à Aurélien FLAGEUL.

Marie-José COQUEL été élue secrétaire.

Après appel, le quorum étant atteint, le Conseil pouvant valablement délibérer, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le procès-verbal du Conseil municipal du 03 février 2023.

En ouverture de la séance, Monsieur le Maire propose de débattre de deux points non-inscrits à l'ordre du jour :

- ✚ Dépôt d'un dossier de demande de subventions pour travaux de voirie dans le cadre du FIC ;
- ✚ Délégation de transfert de crédits au Maire en application de la nomenclature M57.

A l'unanimité, les élus présents consentent à l'ajout de ce point.

**Ordre du Jour :**

**Subventions aux associations :**

Après débat, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer les subventions suivantes :

- Amicale des Chasseurs : 150,00 € ;
- Associations des anciens combattants : 150,00 € ;
- Association Le Relais de Vie Pontgibaud : 250,00 € ;
- Association des anciens pompiers de Pontgibaud : 200,00€.

**Comptes administratifs et comptes de gestion 2022 :**

Après présentation des résultats des différents comptes administratifs et comptes de gestion en dépenses, recettes de fonctionnement et d'investissement pour l'ensemble des

budgets de la commune par Monsieur le Maire, Monsieur Michel RODRIGUEZ, 1er adjoint, a fait procéder à l'approbation de ces comptes.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité les comptes administratifs et comptes de gestion 2022.

### **Taxe de séjour :**

Monsieur le Maire explique que les services du Trésor Public d'Issoire souhaitent que la Communauté de Communes et que les communes membres concernées conventionnent afin d'harmoniser les pratiques de perception de la taxe de séjour prélevée lors des locations d'hébergements touristiques municipaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve les termes de la convention présentée, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et à entreprendre toute démarche nécessaire en ce sens.

### **Remboursement frais :**

Le renouvellement de la carte de chrono tachygraphe établie au nom de la commune a été réalisé par Monsieur DURAND Patrick sur site internet pour un montant de 63,00 € HT, nécessitant le remboursement de cet achat.

Devant la nécessité de commander une pièce pour le Citroën Berlingo, Monsieur DURAND Patrick a engagé pour l'achat sur site internet la somme de 78,31 €, nécessitant le remboursement.

Le Conseil municipal décide le remboursement des sommes correspondantes pour un montant total de 141,31 €.

### **Modification des statuts de Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme :**

Le Conseil municipal à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts de Territoire Energie du Puy-de-Dôme relatif au transfert de nouvelles compétences en matière, notamment de réseau de chaleur, à élargir le périmètre d'intervention de TE63 en matière d'énergies renouvelables, d'accompagnement en matière de maîtrise de production d'énergie renouvelable.

### **Dossiers voirie 2023 :**

Compte tenu de l'état de certaines voies communales sur Mazayes-Hautes, le Conseil municipal, décide de valider un devis de l'entreprise Coudert de Vernines, pour travaux de voirie pour l'année 2023 pour 42 996,00 € HT, sur les zones de Mazayes-Hautes : Rue Tinebas et Impasse de la source et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du Fonds d'Intervention Communal (FIC).

### **Autorisation virements de crédits :**

Dans le cadre de la nomenclature M57, le Conseil municipal délègue au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

## **Appel aux dons de l'AMF et de la Protection Civile :**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le courrier reçu de l'Association des Maires de France (AMF) en concertation avec la Protection Civile concernant un appel aux dons pour fournir des groupes électrogènes aux communes d'Ukraine.

Cette demande intervient dans un contexte compliqué pour le peuple Ukrainien et doit permettre de répondre à un besoin urgent de mise à disposition de groupes électrogènes afin d'assurer l'alimentation de sites sensibles comme les hôpitaux, les écoles et tous les points de résilience du peuple Ukrainien.

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide de répondre favorablement à l'appel aux dons lancé par L'AMF et la protection Civile en versant une aide de 1 000,00€ (mille euros) auprès de la Protection Civile.

## **Création de systèmes d'assainissement collectifs, demande de subventions :**

Après présentation au Conseil municipal du courriel reçu des services de la Sous-Préfecture d'Issoire présentant des aides financières de la Commission européenne en faveur des collectivités, et afin de bénéficier lors de la création de systèmes d'assainissement collectifs dans le cadre de la solidarité Urbain-Rural, le Conseil municipal à l'unanimité décide de déposer un dossier de demande de subvention pour les travaux de création des réseaux de collecte des eaux usées restant à construire et de demander l'aide des services de la SAFEGE.

## **DIVERS**

- ❖ Monsieur le Maire présente le rapport des services de la Gendarmerie pour l'année 2021 / 2022 sur les interventions réalisées (Sécurité routière, délinquance, prévention).
- ❖ La recherche d'un agent suite au départ en retraite de monsieur Jacques COHENDY est toujours en cours. De nouveaux entretiens sont à réaliser.

**Séance levée à 22h30.**

Monsieur Patrick DURAND

Maire



Madame Marie-Jo COQUEL

Secrétaire de séance

